

## EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 26 janvier 2017

Convocation du 9/01/2017

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Excusée : Marie GERMAIN

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du 17 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme –**

Réunion du mardi 10 janvier 2017 à 9h30 : Enjeux, première réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). A l'appui de la carte communale en vigueur et de l'état d'urbanisation du SCOT au 1<sup>er</sup> janvier 2008, Atelier du Triangle a procédé au repérage des dents creuses.

Colette Lombard, adjointe, relate la visite sur le territoire communal, avec ses collègues élus –membres de la commission, du samedi 21/01 pour identifier, commenter les « dents creuses » proposées par le cabinet Atelier du Triangle.

La prochaine réunion est fixée au **jeudi 2 mars à 9 heures** :

- Dans un 1<sup>er</sup> temps, visite sur le terrain pendant 1 h environ pour voir les bâtiments situés hors centre bourg, notamment les fermes, dont certains bâtiments pourraient faire l'objet d'un changement de destination si l'activité agricole cessait. Par exemple, une grange en pierre disposant de ses murs et sa toiture en bon état qui pourrait devenir du logement.
- Dans un 2<sup>ème</sup> temps, travail en mairie pour regarder le travail effectué par les élus sur les « dents creuses » et les terrains sur lesquels l'urbanisation pourrait être développée. Réflexion sur les autres thématiques de développement (activité, équipements).

**Révision du SCOT Bourg-Bresse-Revermont** – Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique sont consultables pendant un an à compter de la fin de l'enquête publique, soit jusqu'au 15 octobre 2017.

**Aménagement devant l'école – Subvention DTER**– Le dossier a été examiné par les services de la DDT. Un avis favorable a été rendu. Le dossier doit désormais passer en commission d'attribution.

**Bâtiments communaux – Espace des Sociétés** – Le maire relate sa rencontre avec le club de l'amitié concernant l'accessibilité des locaux.

**Sirène sur le toit de la mairie** – Suite au dysfonctionnement constaté de la sirène et la dégradation du support, l'entreprise Tissot, charpentier à Saint-Julien-sur-Reyssouze, a produit un devis de réparation du support pour 702.23 € TTC (y compris dépose et repose de la sirène).

La sirène a été déposée le 12/01/2017 à l'aide d'une grue.

Changement des roulements et peinture antirouille des différents éléments par les employés communaux.

Vérifications mécaniques et électriques du moteur par Le Bobinage Industriel de Bourg-en-Bresse : 184 € TTC.

La sirène retrouvera sa place sur le toit de la mairie vendredi 27 janvier.

### **AD'AP – Mise en conformité devant la mairie/salle des fêtes –**

2 places de stationnement pour handicapés à mettre en conformité :

- Place de la mairie (devant le salon de coiffure)
- Place publique : devant le panneau STOP (à proximité du bâtiment mairie)

Jean-Noël Blanc a rédigé le document pour solliciter les devis aux différentes entreprises pour les travaux de mise en conformité de places de parking. Guy Morel recherchera les tarifs des panneaux signalétiques.

**Cabine téléphonique déposée** sur place publique : La commune procédera à la pose d'un regard d'accès aux réseaux existants sur l'emplacement (électrique, téléphonique). L'entreprise réalisera, dès fin février, la pose du béton désactivé.

**Rayonnages pour archives de la mairie** - Dans la salle du cadastre (à côté de la salle du conseil municipal). Travaux à réaliser par les employés communaux.

**Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse - CA3B** - L'élection du bureau s'est déroulée le 13 janvier 2017 : Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, est élu président.

15 vice-présidents et 10 délégués ont également été élus.

**Urbanisme - Compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Refus de transfert** - Délibération DEL20170126001

La loi n° 2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a modifié, par son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant ce transfert. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

Lors des discussions préalables à la constitution de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tant en conférence des maires qu'en Comité de pilotage, les élus s'étaient exprimés défavorablement rendant cette perspective non souhaitable.

VU la carte communale de la commune de Beaupont exécutoire à compter du 5/11/2002 ;

VU les délibérations du conseil municipal n° DEL20150122001 du 22/01/2015 et n° DEL20160602004 du 2/06/2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BEAUPONT ;

Monsieur le Maire précise que la délivrance des autorisations d'urbanisme, relevant d'un pouvoir de police du Maire, n'est pas concernée par ce transfert.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L5211-17 et L5216-5 et suivants, Considérant que le territoire de l'intercommunalité qui serait amené à porter cette compétence vient d'être créé au 1er janvier 2017 sur un périmètre représentant 75 communes et 7 intercommunalités, celui-ci doit d'abord se mettre en ordre de marche, avant de pouvoir envisager de porter un projet d'envergure tel que le PLU intercommunal, et qu'il convient de reporter les échanges sur ce point,

Considérant que cette position est conforme aux orientations de la Communauté d'agglomération

. **DÉCIDE d'être défavorable** au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

**Direction Départementale des Territoires - Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme** -

*Rappel : Au 1er janvier 2017, les services de l'état n'assisteront plus les communes dans la gestion des autorisations d'urbanisme. La nouvelle agglo n'étant pas en capacité technique d'assurer ce service dès le 1er janvier, il a été demandé au Préfet de continuer la prise en charge complète de ce service sur le 1er semestre 2017.*

Le maire donne lecture du courrier de réponse du Préfet du 27/12/2016 qui précise notamment que la DDT continuera d'assurer début 2017 l'instruction de la totalité des permis de construire déposés dans les communes concernées, y compris les permis de construire de maisons individuelles...

**Temps d'Activité Périscolaire - Prolongation de l'emploi de coordinateur - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 4/02/2017** - délibération DEL20170126002

*Pour rappel : Anna GOY a été embauchée le 4/08/2014. Une convention partenariale a été signée avec le Conseil Général de l'Ain pour 3 ans.*

Son contrat de travail pour *accroissement temporaire d'activité* s'arrête au 3 février 2017. Il y a lieu de le reconduire pour permettre la continuité du service.

L'assemblée émet un avis favorable. Le maire est invité à signer le contrat avec Anna Goy pour l'emploi pour accroissement saisonnier d'activité du 4/02/2017 au 3/08/2017 à raison de 6 heures 15 minutes hebdomadaires.

**Eclairage public - Point lumineux défectueux au centre bourg** - Devant la maison BOURGEON. Réunion de piquetage lundi 30 janvier à 9h en mairie. Le Maire et Guy Morel seront présents.

**INSEE – Recensement de la population** – Martine Grégaud et Robin Frère collectent des données auprès des habitants depuis le jeudi 19 janvier et ce jusqu'au samedi 18 février.

**Bilan du congrès départemental des pompiers COBRA 48 du 3/10/2015 à Marboz** – Guy Morel commente la réunion du 18 janvier dernier : bilan du congrès, bilan financier, organisation d'une soirée de remerciements.

**Syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse-Revermont– Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable** – Le Maire donne lecture du rapport de l'exercice 2015.

#### **Appel à projets HAISSOR 2017** –

HAISSOR : Habitat Intermédiaire Service Solidaire Regroupé

Le maire informe l'assemblée de l'adoption par le conseil départemental d'un Plan Séniors 01 qui propose la mise en place d'un nouveau programme Haissor portant sur 10 projets présentés dans le cadre d'un partenariat constitué par une collectivité territoriale, un service d'aide et d'accompagnement à domicile et un bailleur social.

Un tel programme peut-il être retenu sur la commune, compte-tenu des contraintes demandées en matière des services indispensables au public concerné par ce type de logements.

Dans le même esprit, Sonia Breton se propose d'obtenir les renseignements sur la faisabilité d'un éventuel programme de pavillonnaires avec mixité sociale sur la plateforme de l'ancienne laiterie en bas du village.

#### **La réforme des préfectures en matière de délivrance des titres** –

Le maire donne lecture du courrier préfectoral du 22/11/2016

Cartes nationales d'identité : Celles-ci feront l'objet **dès la fin du 1er trimestre 2017** d'un traitement dans l'application « *titres électroniques sécurisés* » (TES), déjà utilisée pour la délivrance des passeports. L'objectif de cette réforme vise d'une part, à sécuriser les titres et à lutter contre la fraude et d'autre part, à offrir à l'usager des procédures dématérialisées de demandes de titres.

L'usager pourra s'adresser à la commune de son choix, dotée d'un dispositif de recueil pour effectuer la demande de carte nationale d'identité comme il peut le faire aujourd'hui pour les passeports.

Petit rappel des communes les plus proches actuellement dotées du matériel de recueil des données : Coligny, Montrevel en Bresse, Saint-Amour, Viriat, Bourg en Bresse.

Permis de conduire et certificats d'immatriculation : Les demandes se feront de manière numérique soit par l'usager, soit par un professionnel agréé (auto-école pour les permis, professionnel de l'automobile pour les cartes grises). La généralisation de ces nouveaux procédés devrait intervenir au plus tard au 4ème trimestre 2017.

**Réunion intersociétés du 20 janvier** – 11 associations adhérentes : pompiers, tennis, Mosaique, restaurant scolaire, club de l'amitié, comité des fêtes, chasse, pêche, sou des écoles, garderie périscolaire, fleurissement.

Décisions prises : Achat de 100 chaises plastiques, étude pour l'achat d'un lave-vaisselle.

#### **Dates des élections sur 2017** –

Présidentielles : dimanches 23 avril et 7 mai. Les bureaux fermeront, dans toutes les communes, à 19 heures au lieu de 18 heures (ou plus tard, par décision du préfet).

Législatives : dimanches 11 et 18 juin

Sénatoriales : dimanche 24 septembre. Nous ne sommes pas concernés. La moitié du Sénat est renouvelée (départements dont le numéro est compris entre 27 (Indre et Loire) et 66 (Pyrénées-Orientales), les 7 départements d'Île-de-France et ceux de Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie.

**Challenge pédestre du canton de Coligny** – Remise des récompenses le vendredi 3/02 à 18h30, salle des fêtes de Verjon

**Beaupont Infos n° 4** – 430 exemplaires viennent d'être imprimés par Espace Copie de Bourg-en-Bresse pour un coût de 716.46 € TTC. Ils sont remis aux élus pour dépôt dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.